



Sanguinet, le 26 octobre 2020

Norbert DASSIE
Président du tennis club de Sanguinet

aux

Membres, adhérents
du tennis club de Sanguinet

Vous avez reçu dernièrement une convocation pour assister à l'assemblée générale ordinaire du Tennis Club de Sanguinet, qui devait se dérouler le vendredi 30 octobre prochain à 18h30 à la salle des fêtes, place de la mairie.

Dans les Landes, comme partout en France, la situation épidémiologique Covid 19, continue de se dégrader, avec une forte augmentation des indicateurs.

Compte tenu de l'exponentialité des risques encourus par le fait de nous réunir dans un lieu fermé et malgré les précautions sanitaires envisagées, j'ai décidé de dématérialiser l'assemblée générale.

L'ordonnance d'application de la loi d'urgence "COVID 19" précise que l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, peut exceptionnellement se tenir sans que les membres de l'association ne soient physiquement présents et ce même si aucune clause des statuts ou du règlement intérieur ne le prévoit ou qu'une clause contraire ne s'y oppose.

En conséquence, le contenu complet de l'ordre du jour de l'assemblée générale et tout particulièrement la composition du bureau, le bilan financier et le budget prévisionnel seront soumis à votre approbation dans les jours qui viennent.

Pour cela, vous devrez renseigner et signer le bulletin de vote qui vous sera transmis en même temps, puis le scanner et le retourner par mail à l'adresse suivante, 59400059@fft.fr ou simplement en déposant le bulletin dans la boîte aux lettres du club.

Je vous remercie pour votre participation au bon déroulement de l'administration du club, malgré les contraintes liées à la situation épidémiologique.